

RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 03444
Numéro SIREN : 505 074 633
Nom ou dénomination : 2B :

Ce dépôt a été enregistré le 25/01/2019 sous le numéro de dépôt B2019/002931

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2019/002931**
n°de gestion : **2008B03444**
n°SIREN : **505 074 633 RCS Lyon**

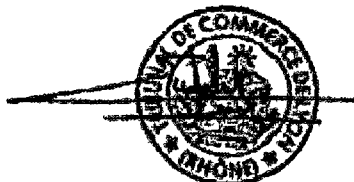
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 25/01/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

2B : - Société à responsabilité limitée
20 route D'irigny 69530 Brignais -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2015

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



5200868

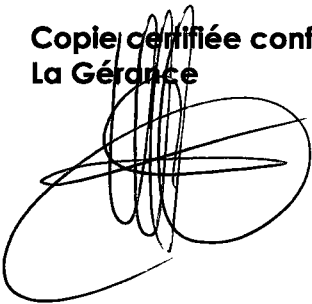


5200868

2B:
Société à responsabilité limitée au capital de 20 000 euros
Siège social : 20 route d'Irigny, 69530 BRIGNAIS
505 074 633 RCS LYON

COMPTES ANNUELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

Copie certifiée conforme
La Gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line, positioned below the text 'La Gérance'.

Désignation de l'entreprise **SARL 2B** Néant *

Adresse de l'entreprise **20 ROUTE D'IRIGNY** **69530 BRIGNAIS**

Numéro SIRET * **5 0 5 0 7 4 6 3 3 0 0 0 2 3**

Durée de l'exercice en nombre de mois * **1 2** Durée de l'exercice précédent * **1 2**

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 1 5		3 1 1 2 2 0 1 4	
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial * Autres *	010	012				
		014	016	1 481	1 481		
	Immobilisations corporelles *	028	030				
	Immobilisations financières * (1)	040	042	15 000	15 000	15 000	15 000
	Total I (5)	044	048	16 481	1 481	15 000	15 000
ACTIF CIRCULANT	STOCKS						
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
	Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres * (3)	068	070				
		072	074	10 511		10 511	12 091
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	272		272	823
	Charges constatées d'avance *	092	094				
	Total II	096	098	10 783		10 783	12 914
Total général (I+II)	110	112	27 264	1 481	25 783	27 914	
PASSIF				Exercice N NET	Exercice N-1 NET		
				1	2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		20 000	20 000		
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		2 000	2 000		
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * 131)	132		12 545	12 545		
	Report à nouveau	134		(6 659)	(4 760)		
	Résultat de l'exercice	136		(2 373)	(1 899)		
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		25 513	27 886		
	Provisions pour risques et charges	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		15	28		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166					
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172		255			
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176		270	28			
Total général (I + II + III)	180		25 783	27 914			
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septuies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise <u>SARL 2B</u>		Exercice N clos le					Exercice N-1 clos le				
A - RÉSULTAT COMPTABLE		3 1 1 2 2 0 1 5					3 1 1 2 2 0 1 4						
							Néant						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209				210						
	Production vendue	dont export et livraisons intracommunautaires { biens } { services * }	215				214						
			217				218						
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222						
	Production immobilisée *						224						
	Subventions d'exploitation reçues						226						
	Autres produits						230						
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232					
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234					
Variation de stock (marchandises) *							236						
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238						
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *							240						
Autres charges externes * :		(dont crédit bail : mobilier - immobilier)					242	463		1 749			
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 150)					244	150		150			
Rémunérations du personnel *							250						
Charges sociales (cf. renvoi 380)							252						
Dotations aux amortissements *							254						
Dotations aux provisions							256						
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259				262						
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260										
Total des charges d'exploitation (II)							264	613		1 899			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	(613)		(1 899)			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)						280						
	Produits exceptionnels (IV)						290						
	Charges financières (V)						294						
	Charges exceptionnelles (VI)						300	1 760					
	Impôts sur les bénéfices * (VII)						306						
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)							310	(2 373)		(1 899)			
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312		314	2 373			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318						
	Provisions non déductibles *						322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)						324						
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248		330						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999							
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997						
	Entreprise nouvelles (44 septuies)	986	Zone franche urbaine (44 octies et octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44 septuies)	127	Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138		342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septuies)	981	Jeune entreprise innovante (44 septuies A)	989									
	Divers ZFA (44 quaterocties)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346				350			
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"			655									
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352	354	2 373				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356						
	Déficits antérieurs reportables : *3.....7.2.3 dont imputés sur le résultat :							360					
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370	372	2 373				

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

NEANT

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Produits à recevoir

RAS

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	15
Dettes fiscales et sociales	150
Total	165

Charges et produits constatés d'avance

RAS

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

RAS

Engagements reçus

RAS

2B:
Société à responsabilité limitée au capital de 20 000 euros
Siège social : 20 route d'Irigny, 69530 BRIGNAIS
505 074 633 RCS LYON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2016

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'élevant à 2 373,20 euros en totalité au compte « Report à nouveau débiteur ».

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du trente juin deux mille seize :

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

